

Quelques applaudissements, aussitôt réprimés, ont souligné la fin de cette plaidoirie, qui a été un grand succès pour M^e des Essarts.

Après une courte délibération, les jurés ont rendu un verdict d'acquiescement.

M. Cherbuliez, de l'Académie française, qui faisait partie du jury de l'affaire, est venu, avec plusieurs autres jurés, féliciter très chaleureusement le défenseur.

Pourrey a été remis aussitôt en liberté. Sa femme, entourée de parents et d'amis, l'attendait à la porte de la Conciergerie.

L'agence de décorations dénoncée par M. Bertrand, orfèvre, a été condamnée en la personne de ses deux chefs, qui ont obtenu : Martin six mois et de Goëlle dix-huit mois de prison. Ce n'était qu'un vil plagiat de la maison Limouzin.

Aujourd'hui vient, devant le tribunal correctionnel, l'affaire du *XIX^e Siècle*, poursuivi pour publication anticipée du rapport du procureur de la République sur l'affaire de l'Opéra-Comique.

Notre confrère sera défendu par M^e La-guerre.

INTÉRIM

ACTES OFFICIELS

M. de Pottier, trésorier général des Bouches-du-Rhône, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Labuze, ancien sous-secrétaire d'Etat, ancien député non réélu de la Haute-Vienne, actuellement trésorier général du Cher, est nommé trésorier général des Bouches-du-Rhône.

M. Robert de Massy, ancien préfet, est nommé trésorier général du Cher.

M. Couat, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, est nommé recteur de l'Académie de Douai.

M. Nolen, recteur à Douai, est nommé recteur de l'Académie de Besançon.

M. Micé, recteur à Besançon, est nommé recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, en remplacement de M. Bourget, décédé.

Mises à la retraite, dans l'administration supérieure des forêts, par suite des innovations de M. Barbe, ministre de l'agriculture :

M. Gabé, directeur général des forêts, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé directeur honoraire.

M. Daubrée, chef du personnel de l'administration des forêts, secrétaire du conseil, est chargé de l'interim de la direction des forêts, en remplacement de M. Gabé.

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite :

MM. Mangin et Niepce, inspecteurs généraux des forêts, dont l'emploi est supprimé.

MM. Honoré, conservateur des forêts à Amiens; Guary, conservateur des forêts à Toulouse; Pruvost de Saully, conservateur des forêts à Troyes; du Guiny, conservateur des forêts à Moulins; Charvet, conservateur des forêts à Grenoble; Marchal, conservateur des forêts à Besançon, dont l'emploi est supprimé.

SEANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DES

CINQ ACADEMIES

Il n'y a pas à dire, de véritables éclats de rire ont fait retentir, hier, les voûtes sonores du dôme du palais Mazarin. Mais n'anticipons pas.

Hier a eu lieu, suivant le cérémonial habituel, la séance publique annuelle des cinq Académies. Cette séance a été présidée par M. Renan, directeur de l'Académie française, des inscriptions et belles-lettres, des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques, et de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française, secrétaire actuel du bureau de l'Institut.

A deux heures précises, le bureau fait son entrée, suivi de MM. les secrétaires perpétuels, également en habit à palmes. Contre son habitude, M. Jules Simon est en habit de ville. Derrière eux vient S. M. Dom Pedro.

M. Renan commence en ces termes :

Nous célébrons, chaque année, par cette réunion plénière de toutes les classes de l'Institut, la date anniversaire de notre fondation. Il y a aujourd'hui quatre-vingt-douze ans que la Convention nationale vota la loi fondamentale de notre corporation. Nous ne sommes pas nés, messieurs, au milieu du calme et de cette sécurité sociale que l'on suppose favorable aux arts dits de la paix.

Nous commençâmes d'exister quand tout semblait détruit; nous grandîmes dans la tourmente; nos pères, Daunou, Carnot, Lakanal, furent des hommes de fer, au regard terrible, qui avaient parcouru les cercles du monde infernal et, comme les initiés des mystères antiques, depuis qu'ils en étaient sortis, ne riaient plus. Ils avaient vécu des années dans la familiarité de la mort, et cela les rendait forts pour organiser la vie. Ce n'est pas la première fois qu'un tel phénomène s'est produit dans l'histoire. L'orage n'est pas mauvais pour la croissance des grands arbres; de très belles choses se créent dans des temps très durs.

Comme on le voit, c'est l'historique de l'Institut, sa fondation, son passé, son avenir, que le professeur au collège de France fait défiler sous les yeux du public... Puis M. Renan dit un dernier adieu aux membres de l'Institut décédés dans l'année.

Ce sont MM. Caro, de Viel-Castel, Cuvillier-Fleury, de Wailly, Desnoyers, Germain Benoist, Bathie, Paul Bert, Vulpian, Gosselin, Boussingault.

En terminant au milieu des applaudissements du public d'élite qui emplissait la salle, M. Renan proclame le nom de M. Antonin Mercié, qui a obtenu le grand prix biennal, et celui de M. Graziadio Ascoli, professeur à Milan, qui a obtenu le prix Volney.

Après le directeur de l'Académie française, M. Croizet, délégué des Inscriptions, a lu un travail intitulé : *le Philosophe-poète Parménide*; M. Janssen, des Sciences, *l'Age des Etoiles*; M. Arthur Desjardins, *le Sifflet au théâtre*. Enfin, M. Charles Garnier, comme nous le disions en commençant, a révolutionné les échos solennels du dôme, en lisant avec la rapidité légendaire un travail pétri d'esprit moderne intitulé : *Art et Progrès*. Il faut renoncer à peindre l'effet produit par ce mémoire essentiellement parisien prononcé par un membre de l'Institut en habit à palmes vertes... Sans préambule, l'éminent architecte de l'Opéra commence en définissant le progrès :

Le progrès, puisque c'est ainsi qu'on appelle l'abandon successif des traditions passées, est, certes, une puissante manifestation de l'esprit humain... Il y a nombre de raisons pour en dire du bien; cela doit suffire pour m'autoriser à en dire du mal.

C'est mon droit; je suis proche parent de M. Jesse, et je ne m'en cache pas; ayant été orfèvre toute ma vie, j'ai conservé un grand faible pour tout ce qui touche à l'orfèvrerie, et je m'imagine que rien ne me force à admirer ce qui fait tort à mon commerce. Or, si en ce moment je constate que l'art garde, ainsi qu'aux temps jadis, quelque peu de son prestige et que les artistes tiennent encore un rang honorable, je constate aussi que leur situation devient bien précaire et que

bientôt ils seront forcés de mettre la clé sous la porte.

En effet, laissez faire le progrès, laissez-le nous envahir et nous dominer; laissez les relations s'étendre, les gazettes se multiplier et les équations algébriques prendre la place du sentiment, et vous verrez sous peu que, si le mot *art* est encore inscrit dans quelques vocabulaires, la chose n'existera plus qu'à l'état de souvenir. Il n'y aura guère, alors, que les académiciens des inscriptions et belles-lettres qui s'évertueront à classer cette période des âges, dans laquelle une sorte de maladie du cerveau, appelée idéal, sévissait sur certains gens, ayant le nom bizarre d'artistes!

M. Garnier développe ce thème que, le progrès, c'est la mort de l'art. Chaque race avait, autrefois, ses caractères distinctifs et ses types d'art différents. La facilité des communications les anéantit pour en faire un type unique et bâtard. On ne verra plus, dans l'univers entier, qu'une même rue, une même maison, un même alignement et les mêmes règlements de voirie. Adieu le pittoresque! Vive la déchéance et la monotonie!

Que les peuples fraternisent, c'est bien! Qu'ils soient unis, soit; mais qu'on ne vienne pas dire : l'art n'a pas de patrie. Mais si, l'art a une patrie comme les enfants ont une famille. Sinon, il arrivera de lui ce qui arrive maintenant pour le cognac que les Allemands fabriquent en Belgique avec des betteraves venant de la Poméranie.

Est-il besoin de dire que tout ce discours a été interrompu par des applaudissements?

Dans la soirée a eu lieu, à l'hôtel Continental, le banquet annuel de l'Institut, sous la présidence de M. Renan. S. M. Dom Pedro, l'empereur du Brésil, y assistait. Nous avons remarqué parmi les convives : MM. Aucoc, Bailly, Barrias, Camille Doucet, Falguière, baron de Rothschild, Léon Say, Pailleron, Massenet, baron Larrey, Guillaume, Gounod, Jurien de la Gravière, Garnier, Chapu, etc., etc.

G. PELCA

QUESTION D'ARGENT

La session parlementaire est ouverte et la Bourse n'en est pas plus fière pour si peu. Elle gémait sur le sort des porteurs de 4 1/2 0/0 ancien, dont les titres vont être convertis en 3 0/0.

Le système de conversion avec soulte est écarté ou, plutôt, la soulte est facultative. Le porteur de 4 1/2 0/0 pourra réclamer, à son choix : 1^o le remboursement pur et simple à 100 fr.; 2^o l'échange contre du 3 0/0 délivré au taux qui sera fixé par le ministre et probablement à 80 fr.; 3^o un revenu en 3 0/0 égal à son revenu en 4 1/2 0/0 moyennant une soulte à déterminer.

Si le prix du 3 0/0 est fixé à 80 fr., et si le 4 1/2 0/0 est accepté seulement pour 100 fr., le rentier recevra 3 75 de rente 3 0/0 : il perdra donc 0 75 de revenu, soit 16 66 0/0.

Les rentes appartenant aux incapables, mineurs, établissements hospitaliers, etc., sont englobées dans la conversion, en vertu d'un article spécial du projet de loi. Les pauvres perdront un sixième de leur revenu.

C'est la Banque de France qui sera chargée des opérations de trésorerie nécessitées par la conversion : en d'autres termes, au lieu d'assurer la conversion par un emprunt de garantie, le gouvernement puisera dans les caisses de la Banque. C'est ce qui explique la hausse de l'action qui monte de 4,227 50 à 4,260 fr.

La liquidation de fin octobre paraît ne pas devoir être aussi facile que les précédentes, non seulement à Paris, mais encore à Londres et à Rome.

A Londres, les retraits d'or que font habituellement, à cette époque, les banques d'Ecosse vont arriver à un moment où les réserves de la Banque d'Angleterre sont faibles, et où le chiffre restreint des comptes de dépôt indique qu'il n'y a pas de grandes disponibilités sur le marché.

A Rome, on prévoit que les reports seront chers. Là encore, les disponibilités ne sont pas en excès et les positions à la hausse sont assez fortement chargées.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue les places allemandes, qui sont toutes plus ou moins atteintes par le contre-coup de la débâcle de la Disconto-Gesellschaft de Leipzig. Cette Société, constituée en 1872, est au capital de 9 millions de marks, divisé en 30,000 actions libérées de 300 marks (ou 375 francs). La fuite de ses directeurs, Jérusalem et Winkelmann, a été un véritable coup de théâtre. La veille de la catastrophe, les actions faisaient 20 0/0 de prime : elles font maintenant 90 0/0 de perte.

L'assemblée des actionnaires de la Banque parisienne s'est réunie à trois heures, au Grand-Hôtel, et s'est prolongée très tard. Nous en rendrons compte demain.

LOUIS DELVOIE

PROVINCE ET ÉTRANGER

MARSEILLE. — Un violent incendie a détruit, la nuit dernière, le steamer français *l'Hindoustan*, ancré dans le port.

Le navire était arrivé de New-York dans la matinée et avait encore à bord environ 3,000 tonnes de marchandises.

Les pertes, qui n'ont encore pu être évaluées exactement, s'élèvent à plusieurs millions. *L'Hindoustan* appartenait à la Compagnie Nationale.

DOUAI. — M. Courdavaux, professeur à la Faculté des lettres de Douai, vient de donner sa démission de conseiller municipal, à la suite du transfert des Facultés de lettres et de droit.

La municipalité serait également décidée à donner sa démission.

CARCASSONNE. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme la marquise de Cugnac, née de Sufren.

Mariée depuis quelques mois à peine, Mme de Cugnac a succombé après une courte maladie, dont les soins les plus éclairés et les plus tendres n'ont pu conjurer l'issue fatale.

Les obsèques ont eu lieu avant-hier matin, au château de Bressan, dans le département de l'Aude.

BLOIS. — Au château de Madon, a été célébré le mariage de Mlle Suzanne de Sers, fille du marquis de Sers, ancien député, avec le vicomte Edmond de Marsay, lieutenant d'artillerie, fils de M. de Marsay, conseiller général. L'aristocratie du Blaisois et de l'Orléanais était venue apporter ses vœux de bonheur aux jeunes époux.

La bénédiction nuptiale a été donnée par S. Em. Mgr. Bernadou, archevêque de Sens, ami des deux familles, et Mgr l'évêque de Blois a célébré la messe.

Les témoins de la mariée étaient M. le comte de Sers et notre compatriote M. le baron du Gabé, ancien préfet; ceux du marié M. le comte de Marsay et M. Cibiel, député, ses oncles.

MADRID. — Un télégramme officiel de Cuba signale une vaste inondation à Roque, village de la province de Matanzas. La ligne du chemin de fer est couverte de quatre mè-